



Le 10 octobre 2024

**COMMUNIQUÉ COMMUN DE DEUX FEMMES DU MANS ET DE RENNES
ET DE LA COMMUNAUTÉ DE L'EMMANUEL**

Deux femmes du Mans et de Rennes ont demandé réparation auprès de la Communauté de l'Emmanuel pour les préjudices causés par Monsieur Benoît M., ancien prêtre du diocèse du Mans et membre de la Communauté de l'Emmanuel, renvoyé de l'état clérical par sentence canonique du 11 mai 2023, en raison d'abus sexuels et de pouvoirs.

Profondément marquée par ce que ces deux femmes ont vécu, la Communauté de l'Emmanuel souhaitait contribuer à la réparation des préjudices subis.

Les deux femmes victimes et la Communauté de l'Emmanuel ont trouvé un accord, sans se prononcer sur la responsabilité juridique de la Communauté.

Il était primordial pour les deux femmes d'être reconnues par la Communauté de l'Emmanuel comme victimes, et qu'un geste de réparation authentifie la demande de pardon qui a été exprimée. C'est désormais chose faite. Si le passé ne peut être effacé, désormais les deux femmes peuvent envisager l'avenir.

La Communauté de l'Emmanuel redit son engagement aux côtés des victimes et sa détermination à lutter contre toute forme d'abus et de violence et à s'améliorer dans le suivi du ministère de ses prêtres et l'accompagnement des victimes.

La Communauté de l'Emmanuel et les deux femmes victimes encouragent tous ceux qui ont subi des violences sexuelles ou des abus de pouvoir à le faire savoir à des personnes compétentes (vous trouverez [ici des contacts possibles](#)).

Le Cabinet Juris-Présence, créé en 2021, propose ses services en droit social et en droit des cultes.